



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Compétence EAU

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales



SOMMAIRE

I)	Caractérisation technique du service Eau Potable.....	5
A)	Présentation du territoire	5
1)	Historique du SMPGA *	5
2)	Elus et services du SMPGA	5
3)	Périmètre 2023 – compétence EAU	6
B)	Modes de gestion du service *	7
1)	Délégation de Service Public : Concession *	7
2)	Gérances *	7
3)	Régie directe *	7
C)	Estimation de la population desservie (D101.0)	7
1)	Tableau de la population desservie *	7
D)	Nombre d’abonnés.....	7
1)	Tableau des abonnés*	7
2)	Représentation graphique de l’évolution des abonnés	7
E)	Eaux brutes : Prélèvement sur les ressources en eau	7
1)	Tableau des prélèvements d’eau brute *	7
2)	Représentation graphique des prélèvements en eau brute	8
F)	Eaux traitées.....	9
1)	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2023	9
2)	Production	10
3)	Présentation des unités de traitement *	10
4)	Bilan volumes produits.....	10
5)	Volumes importés et exportés *	11
6)	Volumes mis en distribution *	13
7)	Volumes vendus au cours de l’exercice *	13
8)	Autres Volumes *	13
9)	Volume consommé autorisé *	13
G)	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	13
1)	Tableau des linéaires de réseaux de desserte *	13
II)	Tarification de l’eau et recettes du service	13
A)	Définition générale.....	13
B)	Modalités de facturation *	13
C)	Facture d’eau type (D102.0) – 2024.....	14
D)	Taux d’impayés sur les factures d’eau (P154.0)	15
1)	Concession DISTRIBUTION *	16

2) Gérances DISTRIBUTION et Régie *	16
E) Rémunération des exploitants *	16
1) Concession DISTRIBUTION – contrat CEGA *	16
2) Gérances DISTRIBUTION – contrat STGS *	16
3) Régie DISTRIBUTION *	16
4) Concession PRODUCTION – Contrat SEPGA *	16
5) Gérances PRODUCTION *	16
6) Régie PRODUCTION *	16
F) Total recettes liées à la vente d'eau *	16
G) Autres recettes de la Régie *	16
III) Indicateurs de performance	17
A) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	17
1) Suivi analytique	17
2) Indicateurs de qualité *	18
3) DSP CEGA *	18
4) Gérance STGS *	18
5) Régie SMPGA *	18
B) Performance des unités de production *	18
1) Performances énergétiques	18
2) Bilan des consommations de réactifs	18
3) Rendement hydraulique des usines	18
C) Performance de la sécurisation de l'approvisionnement sur le territoire	19
1) Capacités des ressources *	19
2) PGSSE *	20
3) Outils de pilotage : Projet Ressources 2.0 – espace privé sur le Web *	21
4) Système d'Information Géographique (SIG) *	21
5) Interconnexions internes *	21
6) Interconnexions externes *	21
D) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	21
1) Présentation *	21
2) Détail des points *	21
3) Tableau de synthèse	21
E) Indicateurs de performance du réseau	22
1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	23
3) Indice linéaire de consommation *	24

4) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	24
5) Indice linéaire de réparation *	25
6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	25
F) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	26
1) Périmètres de protection	26
2) Cas des Métabolites	28
3) Démarches AAC *	28
G) Adaptation au Changement Climatique	29
IV) Financement des investissements	30
A) Branchements en plomb *	30
B) Montants financiers	30
C) Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	31
D) Amortissements *	32
E) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service *	32
V) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	32
A) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	32
B) Créances éteintes en Régie *	32
C) Opérations de coopération décentralisée (cf. Article L1115-1-1 du CGCT)	32
D) Dégrèvements	33
1) Local d'habitation	33
2) Etablissements professionnels	34
VI) Présentation de la démarche ISO 9001 *	34
VII) Suivi clientèle.....	34
A) Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0)	34
B) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	35
C) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (P152.1)	36
D) Taux de réclamations (P155.1)	37
VIII) Tableau récapitulatif des indicateurs	38

I) Caractérisation technique du service Eau Potable

Le SMPGA gère 37 405 abonnés répartis sur 30 communes soit environ 52 000 habitants.

Son patrimoine est composé d'un linéaire de **969 km de canalisations** de distribution d'eau potable (hors branchements), **10 usines** de production d'eau potable dont les principales sont Avranches et St Pair sur Mer et de **24 réservoirs** pour un volume annuel distribué de **3,05 millions de m³** et un **rendement de 90,1%** soit un niveau très faible de pertes en eau dans les canalisations entre les usines de production de l'eau potable et les usagers. (Données 2023)

En 2023, la consommation des usagers a baissé de 5% par rapport à 2022 ; la sécheresse de 2022 et la communication pour une utilisation responsable de l'eau a probablement influencé les habitudes de consommation de l'eau potable.

Cette baisse de la consommation a logiquement entraîné une baisse des prélèvements dans les ressources d'eau brute et une baisse de la production des usines d'eau potable.

Depuis 2023, et en lien avec le SMAAG (Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise) la **facturation unique** Eau potable et Assainissement se met en place pour tous.

En lien avec les communes, le SMPGA œuvre au quotidien pour améliorer la sécurisation et la qualité de l'approvisionnement en eau potable des usagers, notamment grâce à des investissements réguliers.

A) Présentation du territoire

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal par le SMPGA (Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin).

Le SMPGA est un EPCI qui gère les compétences suivantes : production, protection des ouvrages de prélèvement, traitement, transfert, stockage et distribution.

30 communes sont adhérentes au SMPGA.

Il n'existe pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Le règlement de service a été approuvé le 06/07/2022.

1) Historique du SMPGA *

2) Elus et services du SMPGA

Le siège du SMPGA est situé **au Pôle de l'eau à St Pair sur Mer en Normandie, 240 rue Ampère**. Il possède également une antenne technique pour sa Régie au lieu-dit le Hamel à Chavoy.

Le SMPGA est piloté par des élus représentant ses membres (communes et Agglomération d'Avranches Mont St Michel Normandie) qui siègent au sein d'un organe délibérant, le conseil syndical.

Un Président et 10 Vice-présidents sont alors élus pour gérer de façon déléguée les affaires courantes, réparties par thématiques ; ils forment le Bureau.

En 2023 le syndicat est composé d'un total de 18 agents :

- 3 personnes dédiées à la clientèle
- 7 personnes dédiées à la régie, pour l'exploitation des installations et la réalisation de travaux (*recrutement d'une 8^{ème} personne pour la direction de la Régie lancé en 2023 avec une arrivée mi 2024*),
- 8 personnes dans les services centraux technique (hors SAGE), administratifs, financiers et direction (*1 recrutement en 2023 d'une 9^{ème} personne pour un renfort administratif validée par un recrutement début 2024, et recrutement en 2024 d'une 10^{ème} personne sur le volet informatique*).

*(a) Organigramme des services **

*(b) Organigramme des élus **

3) Périmètre 2023 – compétence EAU

Le périmètre desservi en eau potable par le SMPGA conformément à ses statuts pour les compétences « 1 Production et Transport » et « 2 Distribution » est composé des membres adhérents suivants :

- La Commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
- La Commune de BREVILLE SUR MER
- La Commune de CAROLLES
- La Commune de CHAMPEAUX
- La commune de COUDEVILLE SUR MER
- La Commune de DONVILLE LES BAINS
- La Commune de GRANVILLE,
- La Commune de JULLOUVILLE
- La Commune de LONGUEVILLE
- La Commune de SARTILLY BAIE BOCAGE
- La Commune de SAINT AUBIN DES PREAUX
- La Commune de SAINT JEAN DES CHAMPS
- La Commune de SAINT PAIR SUR MER
- La Commune de SAINT PIERRE LANGERS
- La Commune de SAINT PLANCHERS
- La Commune de YQUELON
- L'Agglomération d'Avranches Mont-Saint-Michel Normandie pour ses territoires :
 - o La Commune d'AVRANCHES pour sa commune historique d'Avranches
 - o La Commune de BACILLY
 - o La Commune de CHAVOY
 - o La Commune de DRAGEY RONTON
 - o La Commune de GENETS
 - o La Commune de LE LUOT
 - o La Commune de LE PARC
 - o La Commune de LOLIF
 - o La Commune de MARCEY LES GREVES
 - o La Commune de PONTS SOUS AVRANCHES
 - o La Commune de SAINT JEAN DE LA HAIZE
 - o La Commune de SAINT JEAN LE THOMAS
 - o La Commune de TIREPIED SUR SEE pour sa commune historique de Tirepiéd
 - o La Commune de VAINS

B) Modes de gestion du service *

C) Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable desservait 51 918 habitants au 31/12/2021.

1) Tableau de la population desservie *

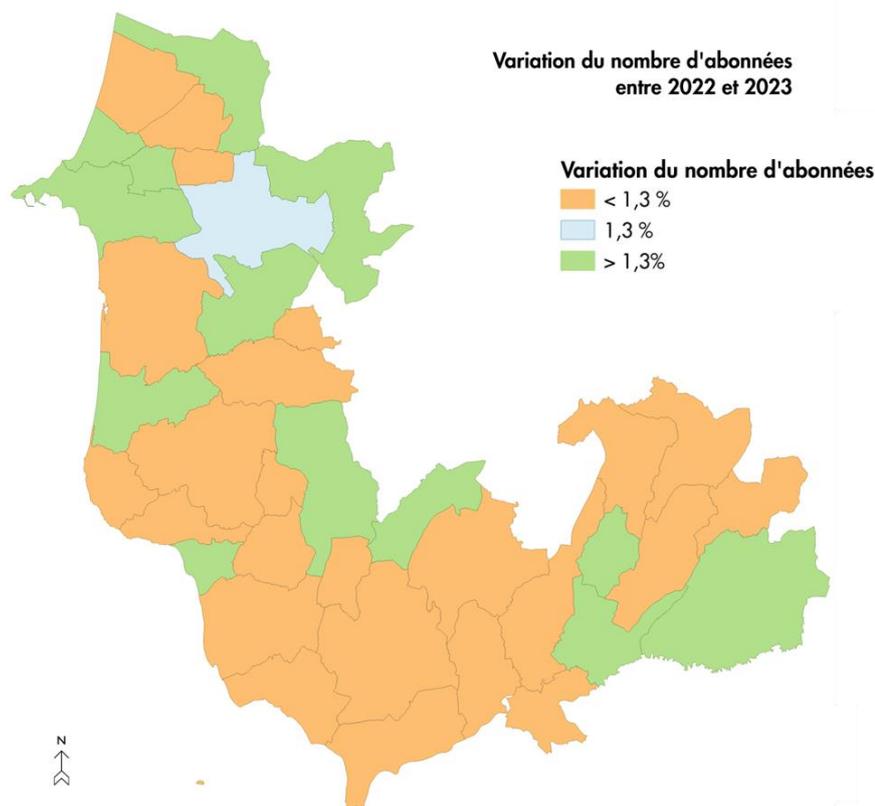
D) Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable desservait 37 405 abonnés au 31/12/2023 (36 916 au 31/12/2022) soit une augmentation annuelle de 1,3%.

1) Tableau des abonnés*

2) Représentation graphique de l'évolution des abonnés

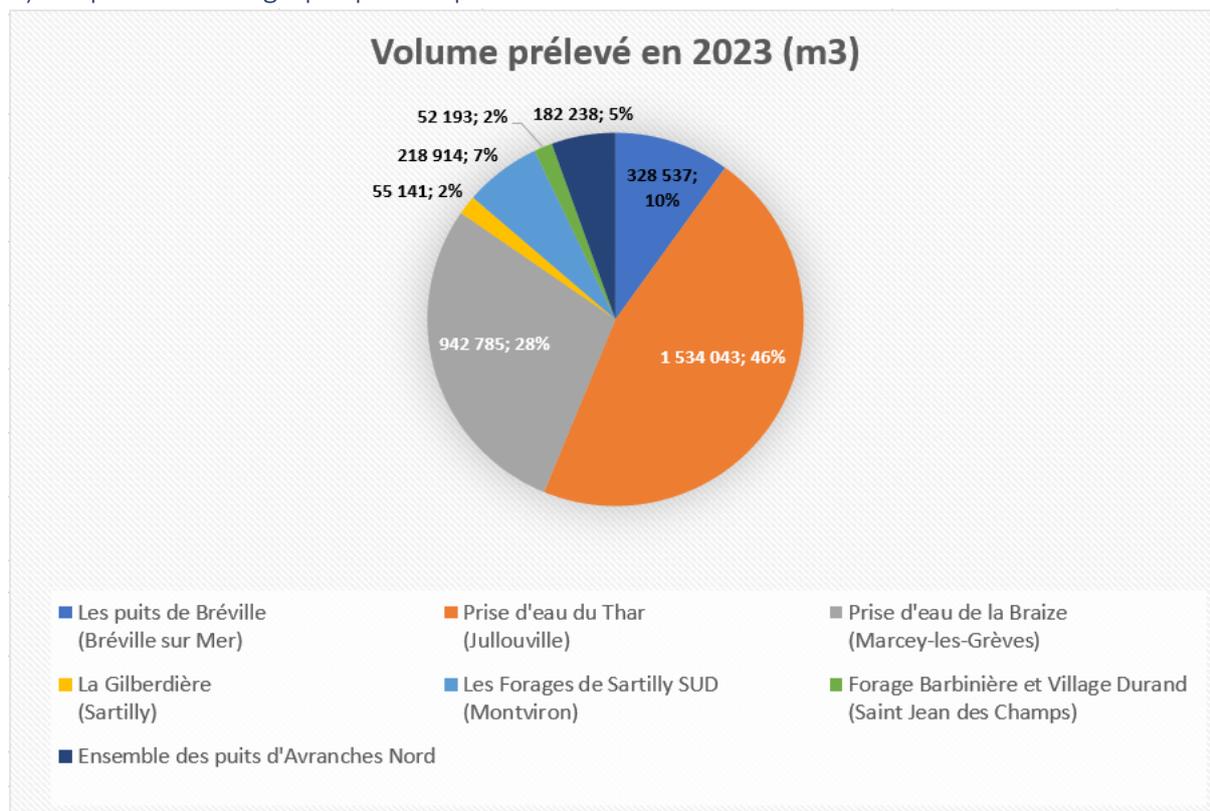


E) Eaux brutes : Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 3 337 445 m³ pour l'exercice 2023 (3 472 282 m³ pour l'exercice 2022). Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 25%.

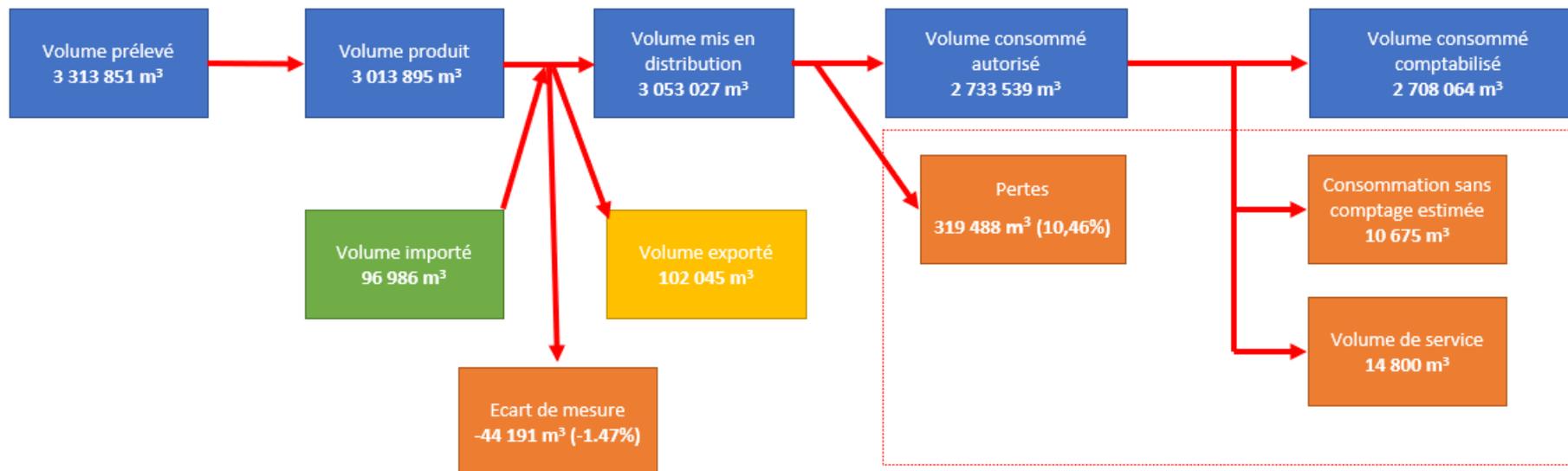
1) Tableau des prélèvements d'eau brute *

2) Représentation graphique des prélèvements en eau brute



F) Eaux traitées

1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



L'écart de mesure entre volume produit et volume mis en distribution fait l'objet d'une fiche d'amélioration au sein de notre système ISO 9001 dans lequel nous déclinons un plan d'action en lien avec les délégataires pour travailler sur les compteurs de référence et comprendre cet écart. Cet écart a augmenté, passant de 0,6 % à 1,47% (pour information la précision acceptable sur un compteur est de 2%).

Les pertes en eau entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé représentent 10,46% (319 488 m³) du volume mis en distribution (contre 10,11% en 2022, 12,05% en 2021 et 15% en 2020), nos programmes d'investissement et de travaux sur les réseaux de distribution du territoire contribuent (entre autres gestion des pertes) à cette diminution.

2) Production

Au 1^{er} janvier 2023, le service public d'eau potable disposait de 10 unités de production sur le territoire du SMPGA.

(a) *Tableau des unités de production **

3) Présentation des unités de traitement *

4) Bilan volumes produits

Le volume produit est légèrement inférieur au volume prélevé car les usines de traitement génèrent des pertes en eau.

La baisse des volumes produits se poursuit en 2023 sur l'ensemble du territoire :

- Baisse de 2.2% entre 2021 et 2022
- Baisse de 4.7% entre 2022 et 2023.

La zone d'Avranches nord suit une évolution particulière :

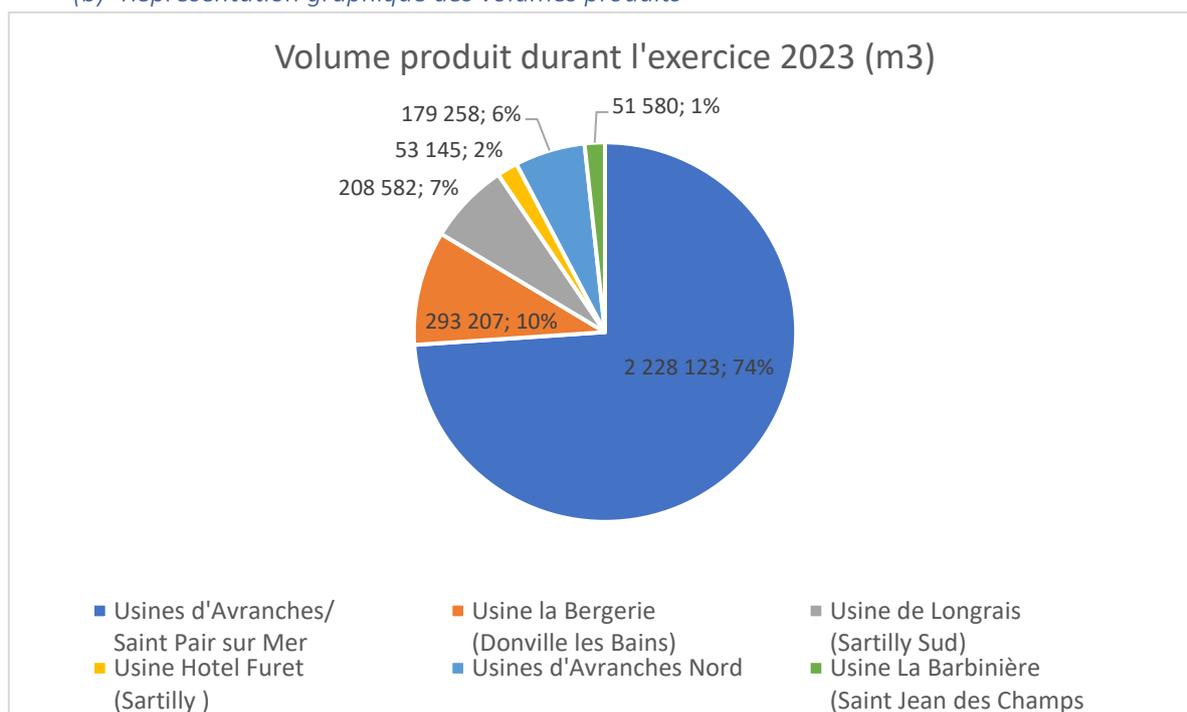
- + 2.3 % 2021 et 2022 , sans doute liée aux besoins en eau liées à la sécheresse
- -13.5 % entre 2022 et 2023, sans doute liée aux précipitations limitant les besoins

La zone de l'usine hotel furet suit une évolution particulière également :

- -24.5% entre 2021 et 2022 car la sécheresse a limité ses capacités de production
- -8.6% entre 2022 et 2023.

(a) *Tableau des volumes produits **

(b) *Représentation graphique des volumes produits*



Volume d'eau produit en 2023

Interconnexions

- Interconnexion Avranches - Marcey-les-Grèves
- Interconnexion Donville-les-Bains
- Interconnexion Granville - Avranches
- Interconnexion Sartilly Bourg
- Interconnexion Cérences

Part de volume produit en 2023 (en %)

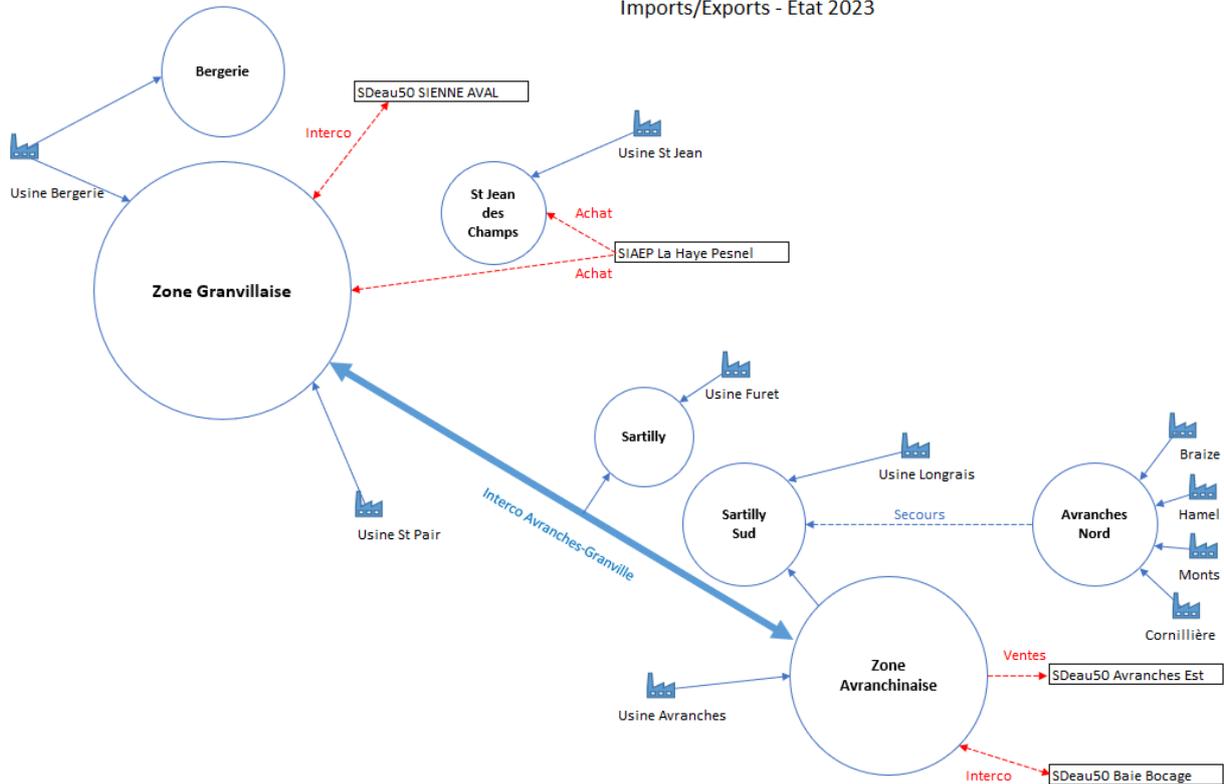
- 💧 Eau souterraine
- 💧 Eau de surface

46 % de l'eau du territoire est produit à St Pair/Mer



5) Volumes importés et exportés *

Imports/Exports - État 2023



	Volumes importés durant l'exercice 2022 (m ³)	Volumes importés durant l'exercice 2023 (m ³)
Du Syndicat d'Eau la Haye Pesnel	4 456	4 552
Du SDeau50 Baie Bocage	32 816	34 290
Du SDeau50 Sienne Aval	35 188	58 144
Du SDeau50 Avranches Est	0	0
Total	72 460	96 986

	Volumes exportés durant l'exercice 2022 (m ³)	Volumes exportés durant l'exercice 2023 (m ³)
Vers SDeau50 Baie Bocage	32 816	36 015
Vers SDeau50 Sienne Aval	24 336	65 836
Vers SDeau50 Avranches Est	195	194
Total vendu à d'autres services	57 347	102 045

En 2023, la construction de nouvelles bâches au sol sur le site de Saint Nicolas, a nécessité des échanges d'eau plus importants avec le CLEP Cérences sur lequel ses cuves sont connectées, ainsi que le renouvellement sanitaire important nécessaire de 300m³ journalier (rotation bi mensuelle du sens de renouvellement de l'eau).

Les volumes échangés en 2023 avec le SDeau50 sont de 92 434 m³ en import et de 102 045 m³ en export soit un excédent d'export vers de SDeau50 de 9 611 m³. En 2022, nous avons eu un excédent d'import de 10 657 m³. Les échanges avec le SDeau50 sont quasiment équilibrés sur les deux années 2022 et 2023.

- 6) Volumes mis en distribution *
- 7) Volumes vendus au cours de l'exercice *
- 8) Autres Volumes *
- 9) Volume consommé autorisé *

G) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable était de 969 km au 31/12/2023 (973 km au 31/12/2022). Les différents travaux menés ainsi que les actions de mises à jour de notre SIG contribuent à une diminution de linéaire 0,42 % lors des différentes opérations de renouvellement, notamment du fait de la suppression des doubles réseaux et de l'abandon de tronçons non utilisés.

- 1) Tableau des linéaires de réseaux de desserte *

II) Tarification de l'eau et recettes du service

A) Définition générale

La tarification de l'eau est un processus par lequel les fournisseurs d'eau déterminent le coût de l'eau fournie aux consommateurs et fixent les tarifs en conséquence. Cette tarification est essentielle pour gérer efficacement les ressources en eau, encourager l'efficacité de l'utilisation de l'eau, financer les infrastructures de distribution et de traitement de l'eau, et garantir un approvisionnement en eau durable à long terme. (Générée par IA)

Le SMPGA, fournisseur d'eau, apporte un service à partir de cette eau pour la rendre potable et la fournir au plus près de son usage avec ses abonnés.

Ce service de l'eau doit faire face à plusieurs problématiques :

- Prélever et produire de l'eau à partir des ressources naturelles en eau à proximité (plus ou moins complexe et coûteux selon la qualité initiale disponible) – peu de ressources souterraines dans notre cas donc plus complexes à traiter
- Transporter et distribuer cette eau traitée dans de bonnes conditions sanitaires et de pression aux usagers
- Garantir un bon entretien des ouvrages nécessaires à ces deux premiers points tout en adaptant le patrimoine aux enjeux de développement du territoire et de la réglementation

Aussi, la stratégie tarifaire retenue au SMPGA en 2023 se base sur les principes suivants :

- Un prix du service de l'eau identique pour tous les usagers du SMPGA quelque-soit le mode de gestion (hors Chausey qui a des charges spécifiques liées au transport par bateau)
- Une part fixe payée par tous pour financer équitablement les investissements nécessaires au besoin en eau du territoire en qualité et en quantité et faire face ainsi à la capacité d'accueil du territoire en période estivale
- Des tarifs progressifs par tranches pour encourager les petites consommations et inciter à une consommation vertueuse de l'eau les consommateurs importants

B) Modalités de facturation *

C) Facture d'eau type (D102.0) – 2024

Tarifs HT au 1^{er} janvier 2024

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.). La délibération du 13/12/2023 effective au 01/01/2024 fixe les différents tarifs du service d'eau potable.

✓ Secteur CEGA (DSP Distribution) – Hors Chausey

Secteur DSP Distribution - Hors Chausey

tranches au m3	Exploitant	SMPGA	TOTAL
tr1: 0-50 m3	0,4720 €	0,6102 €	1,0822 €
tr2: 50-100 m3	0,4720 €	1,4009 €	1,8729 €
tr3: 100-1000 m3	0,4720 €	2,1992 €	2,6712 €
tr4: 1000 m3 et +	0,4720 €	3,1914 €	3,6634 €
Abonnement annuel	26,44 €	63,56 €	90,00 €

✓ Secteur CEGA (DSP Distribution) – Iles de Chausey (Commune de Granville)

Secteur DSP Distribution - Iles de Chausey

tranches au m3	Exploitant	SMPGA	TOTAL
tr1: 0-50 m3	0,4720 €	7,6376 €	8,1096 €
tr2: 50-100 m3	0,4720 €	1,4009 €	1,8729 €
tr3: 100-1000 m3	0,4720 €	2,1992 €	2,6712 €
tr4: 1000 m3 et +	0,4720 €	3,1914 €	3,6634 €
Abonnement annuel	26,44 €	63,56 €	90,00 €

✓ Secteur SMPGA et Gérances (Régie Distribution)

Secteur Régie Distribution

tranches au m3	Exploitant	SMPGA	TOTAL
tr1: 0-50 m3		1,0822 €	1,0822 €
tr2: 50-100 m3		1,8729 €	1,8729 €
tr3: 100-1000 m3		2,6712 €	2,6712 €
tr4: 1000 m3 et +		3,6634 €	3,6634 €
Abonnement annuel		90,00 €	90,00 €

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.



Données SISPEA 09/10/2024 (<https://www.services.eaufrance.fr/>)

Données SISPEA consolidées 2022 : 2.21 € TTC/m³

Ainsi, selon les catégories de prix décrites dans le point précédent, les montant annuels calculés, abonnement compris, sont indiqués dans le tableau suivant :

Commune	Montant TTC facture 120 m ³ 2022	Montant TTC facture 120 m ³ 2023	Montant TTC facture 120 m ³ 2024
Avranches	300,85	324,43	335,05
Granville	300,85	324,43	335,05
Autres communes (hors Chausey)	300,85	324,43	335,05
Chausey	671,55	695,13	705,74

A consommation équivalente de 120 m³, le prix de l'eau a augmenté de 3,27% entre 2023 et 2024. Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 2 560 762 m³/an (3 003 254 m³/an en 2022).

D) Taux d'impayés sur les factures d'eau (P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service, mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

La valeur moyenne de l'indicateur sur le territoire français est de 2,36% au 1^{er} janvier 2023 (Valeur moyenne SISPEA au 25/07/23- <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P154.0>).

	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	1,04%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	2,06%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	0,81%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	0,65%
<i>Marcey les Grèves</i>	0,30%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	1,23%
<i>Vains</i>	0,43%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	1,04%
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	0,59%
<i>Saint Jean des Champs</i>	0,57%
Moyenne	1,00%

- 1) Concession DISTRIBUTION *
- 2) Gérances DISTRIBUTION et Régie *
 - E) Rémunération des exploitants *
 - F) Total recettes liées à la vente d'eau *
 - G) Autres recettes de la Régie *

III) Indicateurs de performance

A) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

1) Suivi analytique

Analyses sur les points de distribution	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Taux de conformité ARS exercice 2023
Microbiologie	972	0	100.00%
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	629	1 (AC)	100.0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	25	0	100.0%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	66	0	100.0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	36	0	100.0%
<i>Marcey les Grèves</i>	9	0	100.0%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	24	0	100.0%
<i>Vains</i>	122	0	100.0%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	39	0	100.0%
<i>Breville/Coudeville/Longueville</i>	13	0	100.0%
<i>Saint Jean des Champs</i>	9	0	100.0%
Parmètre physico-chimiques	3617	4	99.89%
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	2 717	0	100.0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	132	0	100.0%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	240	1 REF	100.0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	123	0	100.0%
<i>Marcey les Grèves</i>	9	1 REF	100.0%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	174	0	100.0%
<i>Vains</i>	155	1 REF	100.0%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	42	4 +3(AC)	90.5%
<i>Breville/Coudeville/Longueville</i>	13	0	100.0%
<i>Saint Jean des Champs</i>	12	0	100.0%

Non-conformité microbiologique (AUTO CONTROLE): 1 Escherichia Coli a été détecté le 10/08/2023 par l'autosurveillance de l'exploitant CEGA au poste de secours de Chausey due à une faible teneur en chlore au moment du prélèvement. Le recontrôle de l'exploitant CEGA du 22/08/2023 montre un retour à la normale.

Non-conformité physico-chimique (LIMITE ARS) : Le chlorothalonil R471811 a été détecté les 23/10 et 20/11 –(0,17 et 0,18 µg/L) en sortie du réservoir les 3 Cheminées. Des actions de dilutions entre les eaux produites des usines de la Braize et du Hamel ont été réalisées pour revenir sous le seuil de 0,1 µg/L. De plus ce métabolite a été classé non pertinent en avril 2024, la valeur de 0,9µg/L s’appliquant à la place de la limite de qualité de 0,1 µg/L.

Non-conformité physico-chimique (ARS référence) : Un dépassement de la référence de qualité sur l’équilibre de l’eau a été détectés à Marcey et Vains, l’eau produite à l’usine d’Avranches le 18/01/2023 dépassant l’équilibre demandé.

Un dépassement de la référence de qualité sur l’équilibre de l’eau a été détectés à Montviron, l’eau produite à l’usine de LONGRAIE dépassant l’équilibre demandé.

Non-conformité physico-chimique (LIMITE ARS) : Le chlorothalonil R471811 a été détecté les 23/10 et 20/11 –(0,17 et 0,18 µg/L) en sortie du réservoir les 3 Cheminées. Des actions de dilutions entre les eaux produites des usines de la Braize et du Hamel ont été réalisées pour revenir sous le seuil de 0,1 µg/L. De plus ce métabolite a été classé non pertinent en avril 2024, la valeur de 0,9µg/L s’appliquant à la place de la limite de qualité de 0,1 µg/L.

2) Indicateurs de qualité *

3) DSP CEGA *

4) Gérance STGS *

5) Régie SMPGA *

B) Performance des unités de production *

C) Performance de la sécurisation de l'approvisionnement sur le territoire

1) Capacités des ressources *

2) PGSSE *

- 3) Outils de pilotage : Projet Ressources 2.0 – espace privé sur le Web *
- 4) Système d'Information Géographique (SIG) *
- 5) Interconnexions internes *
- 6) Interconnexions externes *

D) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
(P103.2B)

- 1) Présentation *
- 2) Détail des points *
- 3) Tableau de synthèse

	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 2023
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	105
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	100
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	100
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	110
<i>Marcey les Grèves</i>	110
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	95
<i>Vains</i>	110
<i>Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	100
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	99
<i>Saint Jean des Champs</i>	97
Moyenne pondérée	103

L'indice de connaissance moyen et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2023 est de 103.

E) Indicateurs de performance du réseau

1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

A l'échelle du SMPGA	Exercice 2023
<i>Rendement du réseau décret 2007 (%)</i>	90,11%

	Rendement du réseau décret 2007-675
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	91,95%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	85,90%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	82,32%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	87,11%
<i>Marcey les Grèves</i>	85,48%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	81,09%
<i>Vains</i>	98,06%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	78,40%
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	97,48%
<i>Saint Jean des Champs</i>	92,32%
Total	90,11%

2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	Linéaire de réseau hors branchement (km)	ILVNC (m³/j/km)
<i>Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	386,073	1,33
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	37,869	0,85
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	131,218	0,92
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	68,599	1,12
<i>Marcey les Grèves</i>	25,396	1,51
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	16,636	1,50
<i>Vains</i>	20,619	0,20
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	186,477	0,67
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	58,274	0,23
<i>Saint Jean des Champs</i>	38,062	0,35
Total	969,223	0,99

3) Indice linéaire de consommation *

4) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	Linéaire de réseau hors branchement (km)	ILP (m ³ /j/km)	Pertes	Classement
Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon	386,073	1,25	176 000	Bon
Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)	37,869	0,82	11 392	Bon
Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)	131,218	0,87	41 628	Bon
Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers	68,599	0,84	21 013	Bon
Marcey les Grèves	25,396	1,49	13 789	Bon
Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)	16,636	1,36	8 248	Bon
Vains	20,619	0,10	757	Bon
Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy	186,477	0,57	38 718	Bon
Bréville/Coudeville/Longueville	58,274	0,18	3 879	Bon
Saint Jean des Champs	38,062	0,29	4 064	Bon
Total	969,223	0,90	319 488	Bon

En regardant plus finement par commune au sein des UDI, les priorités seraient :

- Ville d'Avranches : ILP de 3.46 m³/j/km

Notre ILP global est de 0,90 m³/j/km, nettement inférieur à la moyenne nationale.



Donnée SISPEA : <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P106.3>

5) Indice linéaire de réparation *

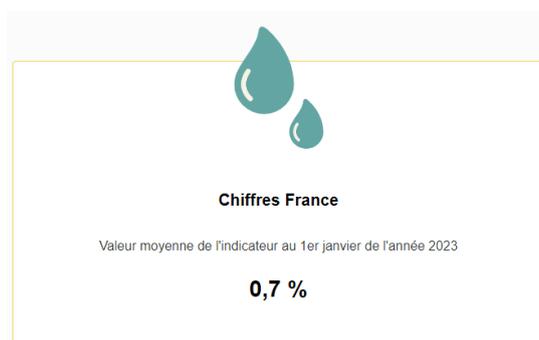
6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Commune	Travaux réalisés	Montant de l'opération	Entreprise
Vains	Renouvellement de 3 137 ml de canalisations	499 677,00 €	STURNO
Marcey	Renouvellement de 1 340 ml de canalisations	405 295,12 €	STURNO
Avranches	Renouvellement de 725 ml de canalisations	265 098,00 €	STURNO
St Jean le Thomas	Renouvellement de 875 ml de canalisations	257 500,00 €	SADE
Dragey	Renouvellement de 715 ml de canalisations	80 104,17 €	Régie SMPGA
Donville	Renouvellement de 195 ml de canalisations	6 525,13 €	Régie SMPGA
Genêts	Renouvellement de 164 ml de canalisations	50 617,79 €	Régie SMPGA
Granville	Renouvellement de 1980 ml de canalisations	109 443,46 €	Régie SMPGA
St Pair sur Mer	Renouvellement de 1502 ml de canalisations	103 027,87 €	Régie SMPGA
Ronthon	Renouvellement de 1500 ml de canalisations	130 015,41 €	Régie SMPGA
St Jean de la Haize	Renouvellement de 510 ml de canalisations	32 576,71 €	Régie SMPGA
Tirepiéd	Renouvellement de 110 ml de canalisations	1 134,46 €	Régie SMPGA
Total	Renouvellement de 12,75 km de canalisations	1 941 015,12 €	

La Régie du SMPGA a réalisé des travaux de renouvellement en 2023 pour un total de 513 445,00 € HT et les autres entreprises pour un total de 1 427 570,12 € HT.

Exercice	2021	2022	2023	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Linéaire renouvelé (km)	12,4	6,8	12,7	1,1%

Le taux sur le territoire du SMPGA ces 3 dernières années est supérieur au taux national (moyenne sur 5 ans)



Donnée SISPEA : <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P107.2>

L'approche comptable d'un renouvellement des réseaux sur 60 ans, correspondant à la durée des amortissements, aboutit à un taux de 1,6% pour notre territoire.

Un réseau ancien n'étant pas forcément fragile ou délivrant une qualité d'eau dégradée, le rythme de renouvellement doit être défini au regard de l'état des réseaux et des priorités d'investissements.

F) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

1) Périmètres de protection

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

	Etat d'avancement de la procédure 2022	Etat d'avancement de la procédure 2023
Prise d'eau de la Braize	80%	80%
Prise d'eau du Thar	80%	80%
Captage de la Gilberdière	80%	80%
Captages d'Avranches Nord	80%	80%
Captages de Bréville-sur-Mer	60%	60%
Captages de Saint-Jean-des-Champs	80%	80%
Captage de Sartilly Sud	80%	80%
Prise d'eau de la Sée (Projet)	20%	20%
Moyenne pondérée	78%	78%

Les évolutions de 2023

- **Captages de Bréville-sur-Mer**
 - Un dossier de régularisation est en cours que le précédent arrêté de DUP a été débouté en avril 2014
 - En 2022 prise d'effet de l'arrêté d'autorisation de prélèvement sur les captages de Bréville sur Mer le 22 septembre 2022
 - En 2023 prise d'effet de l'arrêté de DUP (26 avril 2023), signature des conventions d'indemnités avec les propriétaires et les exploitants du périmètre du protection.

- 2) Cas des Métabolites *
- 3) Démarches AAC *

G) Adaptation au Changement Climatique

Le SMPGA est par nature un acteur essentiel pour l'adaptation des territoires où il exerce face au changement climatique. L'eau douce devient plus que jamais un bien précieux et même en Normandie, la dérégulation annoncée des précipitations va imposer d'importantes mutations.

Pour y faire face, la collectivité mène différents chantiers :

- **Engagé pour la Neutralité Carbone**

En 2021, le SMPGA a demandé à un cabinet spécialisé de l'aider à réaliser un bilan carbone de ses bâtiments et de ses activités incluant les aspects énergie, réactifs, transport, achats, parc de véhicules et déchets.

Il en est ressorti qu'en 2021, le SMPGA a émis 2 030 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (t_{eq} CO₂).

Le prochain bilan carbone sera réalisé en 2024.

Une réflexion est en cours en vue de réduire le bilan carbone du Syndicat et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

- **Se préparer à la résilience de ses équipements**

Depuis 2021, le SMPGA élabore et complète ses exercices de crise pour faire face aux nouveaux risques.

Dans le cadre du projet LAVOISIER, il intègre désormais une réflexion ENR et recirculation des eaux douces (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) pour se préparer à l'avenir.

- **Être un acteur identifié pour faire face et sensibiliser le territoire aux enjeux de l'eau dans le cadre du changement climatique**

Le SMPGA initie et développe ses actions de communication pour améliorer la prise de conscience des partenaires et du grand public. Il organise également ses actions pour qu'elles soient en corrélation avec les actions du grand cycle de l'eau portées par les territoires (Communes, EPCI).

Les différents axes stratégiques de communication dès 2022 sont les suivants :

- Présentation d'un service de proximité, au plus près des territoires
- Valorisation de la qualité technique de notre collectivité et du savoir-faire qu'elle concentre
- Valorisation de l'engagement de notre structure pour la préservation de notre environnement

- **Adapter sa stratégie pour intégrer la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau (qualité et quantité) face au changement climatique**

Dans un contexte de raréfaction des ressources et dans un cadre réglementaire toujours plus exigeant, le SMPGA est confronté à des défis croissants et complexes pour satisfaire aux besoins en eau du territoire. La protection de la ressource en eau, bien précieux et indispensable, constitue ainsi à un axe stratégique du SMPGA qui se décline selon les axes suivants :

- **Quantité d'eau disponible : comment distribuer plus d'eau potable plus avec moins d'eau naturelle à l'avenir ?**
 - Inciter à la sobriété
 - Identifier des ressources alternatives
 - Interconnecter les secteurs isolés

Pour y parvenir, le syndicat mène ainsi plusieurs actions :

- **Le syndicat accompagne les collectivités dans le projet de récupération des eaux de pluies pour des usage d'arrosage et nettoyage ne nécessitant pas une eau potable**
- **Le syndicat intègre la récupération de l'eau de pluie dans ses projets** (à l'image de la reconversion de l'ancienne cuve 1000m³ du site de saint Nicolas en récupération d'eau de pluie des toitures des 2 nouvelles cuves créées)
- **Le syndicat, porteur de la compétence SAGE sur le bassin Sée et côtiers Granvillais, participe au projet Etude Volumes Prélevables porté par le Sdeau50, en réponse au projet de l'agence de l'eau AESN.**
- **Qualité d'eau : comment répondre à des exigences réglementaires exigeantes et en évolution constante**
 - Identifier et réduire les sources de pollutions à l'origine
 - Disposer de filières de traitement multi-barrières
 - Assurer le maintien de cette qualité jusqu'au robinet du consommateur

Pour y parvenir, le syndicat mène ainsi plusieurs actions :

- **Mise en place et suivi des aires d'alimentations de captages (AAC) d'Avranches Nord et Sartilly Sud, via l'adhésion à la compétence 6.2 du Sdeau50,**
- **Mise en conformité des différents arrêtés sur ses périmètres de protection en cours et réflexion sur le suivi des périmètres de protection**

IV) Financement des investissements

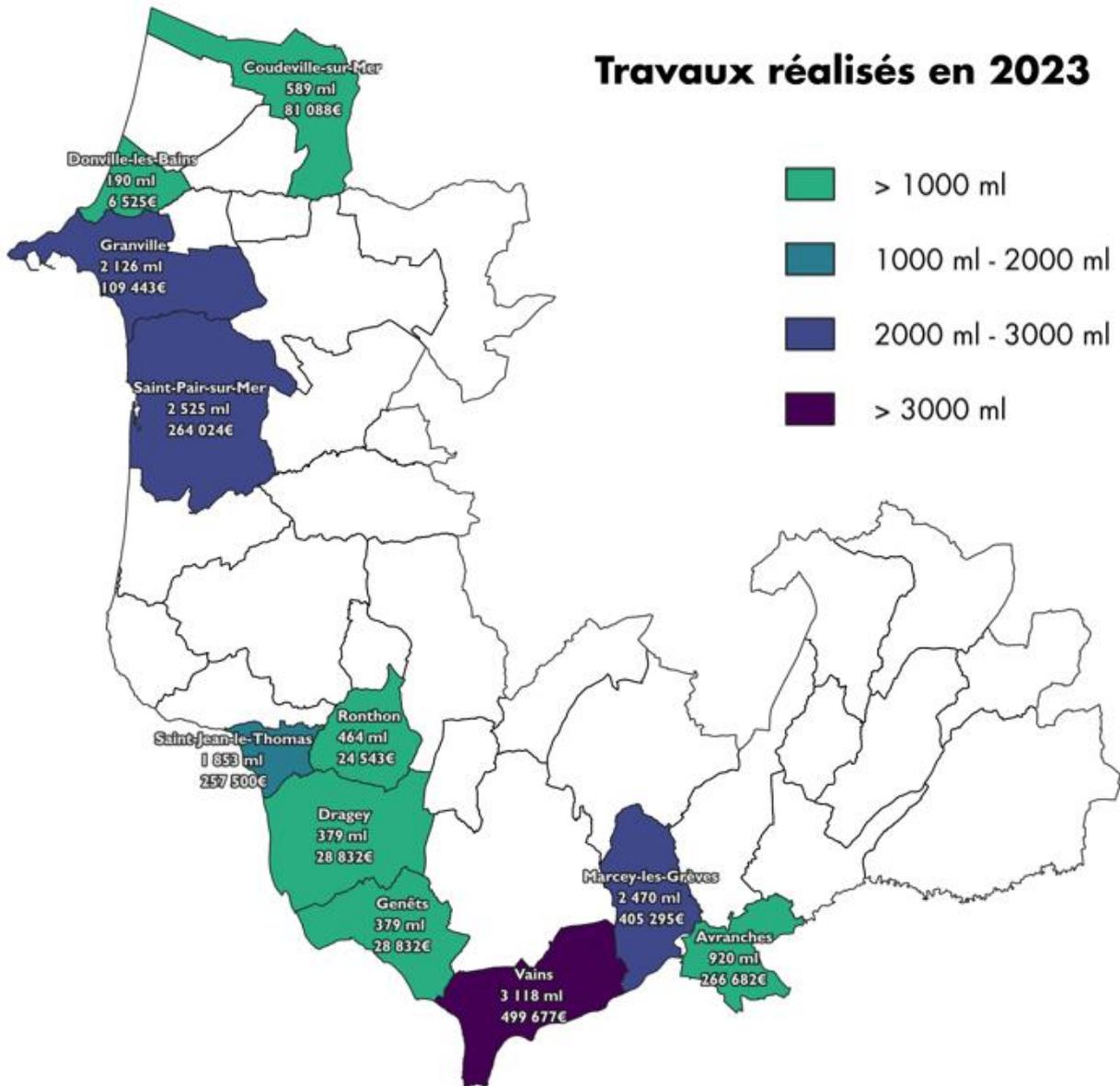
A) Branchements en plomb *

B) Montants financiers

(a) *Montant des travaux facturés*

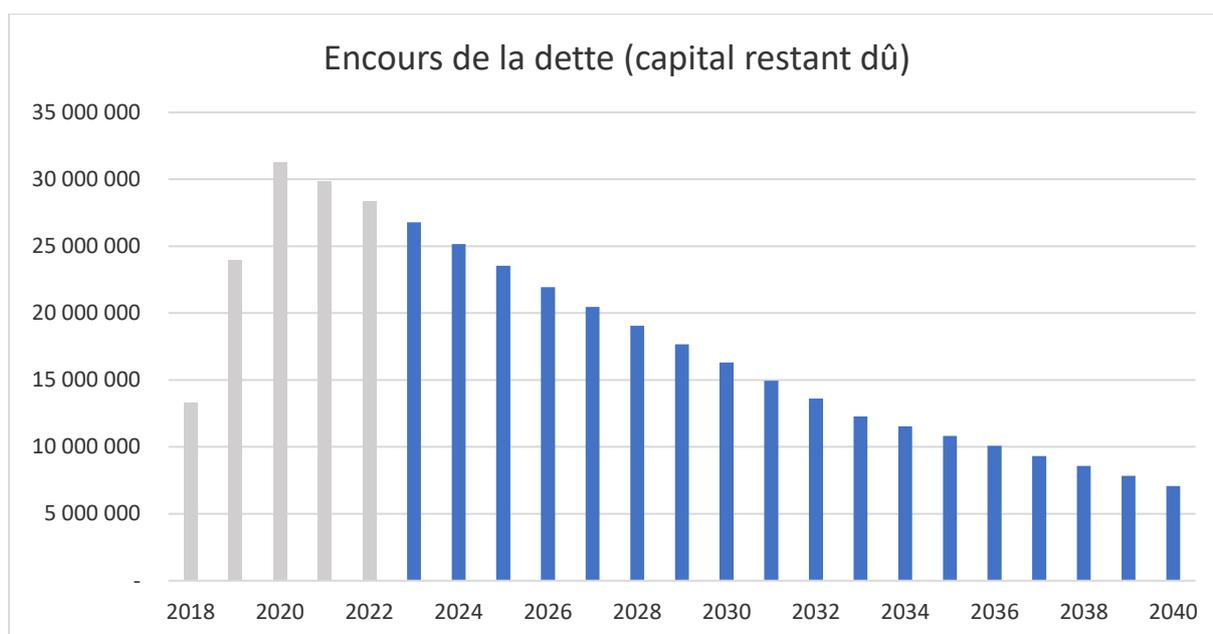
La carte ci-dessous présente les travaux de renouvellement de canalisations réalisés en 2023 sur l'ensemble du territoire pour un montant total de : 1 972 441 € HT. En ce qui concerne la rénovation des réservoirs de Saint-Nicolas, le montant des travaux réalisés en 2023 s'élève à 1 469 258 € HT.

Travaux réalisés en 2023



C) Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.



Encours de la dette au 31/12/2023 = 25 161 305 €

Epargne brute annuelle 2023 (hors reports) = 2 290 443 € **Attente chiffre de la Trésorerie pour consolidation 29/08/2024**

Durée d'extinction de la dette (hors reports) = 11 années (14 ans en 2022).

Cet indicateur doit être mis en regard des investissements financés. En effet, les services d'eau ont une durée d'endettement longue car ils financent par emprunt des travaux qui ont une durée de vie et donc d'amortissement longue (usines - 40 ans, canalisations – 60 ans par exemple).

NB : Calcul réalisé sur l'ensemble des budgets eau

D) Amortissements *

E) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service *

V) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

A) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

En 2023, le SMPGA n'a pas réalisé d'abandon de créances à caractère social. Les abandons de créances réalisés font suite aux décisions de procédures judiciaires.

B) Créances éteintes en Régie *

C) Opérations de coopération décentralisée (cf. Article L1115-1-1 du CGCT) *

D) Dégrèvements

1) Local d'habitation

Dans l'article L.2224-12-4 III bis du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), plus communément appelé Loi dite « Warsmann », le législateur a prévu que le plafonnement de la facture d'eau potable puisse être demandé en cas de fuite sur canalisation survenue sur l'installation d'un local d'habitation.

Ce dispositif permet à l'abonné le non-paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne et ceci dans les conditions suivantes :

- Présenter au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information écrite de l'exploitant de la présence d'une surconsommation,
- Fournir une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

La loi Warsmann protège les consommateurs en cas de fuite avérée sur une canalisation entre le compteur et la maison. Les fuites dues à des appareils ménagers, à des équipements sanitaires ou de chauffage en sont exclues.

Ainsi en 2023, des dégrèvements pour des locaux d'habitation ont été réalisés pour les volumes suivants :

Concession et Gérances

Commune	Nombre de clients concernés	volume consommé (m3)	volume dégrévé (m3)
AVRANCHES	5	2732	2181
CAROLLES	2	258	175
DONVILLE LES BAINS	5	615	400
GRANVILLE	9	1959	1554
JULLOUVILLE	7	1125	833
CHAMPEAUX	1	13	3
SAINT PAIR SUR MER	3	2025	1579
SAINT PIERRE LANGERS	1	140	115
SAINT PLANCHERS	1	274	256
SARTILLY	4	428	346
YQUELON	1	645	471
DRAGEY	1	371	97
VAINS	1	178	62
TOTAL SMPGA	41	10763	8072

Régie

Commune	Nombre de clients concernés	volume consommé (m3)	volume dégrévé (m3)
TIREPIED SUR SEE	2	623	360
SAINT JEAN DES CHAMPS	3	427	365
TOTAL SMPGA	5	1050	725

**Saint Planchers : 1 rue desservie par le réseau de distribution de Saint Jean des Champs*

2) Etablissements professionnels

Lors du Comité Syndical du SMPGA du 5 mai 2021, la délibération DE-2021-05-05-E-04 encadrant les modalités de dégrèvements pour les établissements professionnels en cas de fuite a été validée selon les conditions suivantes :

- La demande de dégrèvement doit être produite par l'abonné professionnel dans le délai d'un mois suite à la réception de sa facture ou dans le délai d'un mois suite à l'éventuelle information écrite de l'exploitant de la présence d'une surconsommation,
- La demande adressée au Président du SMPGA doit être accompagnée des pièces suivantes :
 - Attestation du réparateur mentionnant la date de réparation et la localisation de la fuite sur canalisations exclusivement (hors appareils et outillages),
 - Certificat de visite de l'exploitant,
 - Eléments financiers permettant d'évaluer l'impact de la surconsommation sur l'activité de l'entreprise,
 - Tout document de nature à expliquer les circonstances de cette surconsommation et ses conséquences pour l'entreprise,
 - Engagement pour l'avenir d'une surveillance de son installation selon l'une des deux formes suivantes :
 - Procédure de suivi interne certifiée,
 - Souscription à un service de suivi connecté de la consommation.

Ainsi en 2023, aucun dégrèvement pour des établissements professionnels n'a été réalisé.

VI)Présentation de la démarche ISO 9001 *

VII) Suivi clientèle

A) Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0)

L'article 2.1 du règlement de service du SMPGA en vigueur en 2021 indique les prestations que le SMPGA garantit, à savoir pour l'installation d'un nouveau branchement d'eau :

- l'envoi du devis sous **8 jours ouvrés** après réception de votre demande complète (ou après rendez-vous d'étude des lieux, si nécessaire) ;
- la réalisation des travaux à la date qui vous convient ou au plus tard dans les **15 jours ouvrés** après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives ;
- **une mise en service de votre alimentation en eau au plus tard 14 jours ouvrés après votre demande ou le jour ouvré qui suit votre demande d'ouverture expresse, lorsque vous emménagez dans un nouveau logement doté un branchement existant conforme.**

B) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
(P151.1)

Formule de calcul :

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000

	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nb/1000 abonnés)	Nb d'interruptions de services non programmées
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	0,07	2
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	0,00	0
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	0,00	0
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	0,00	0
<i>Marcey les Grèves</i>	1,40	1
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	0,00	0
<i>Vains</i>	0,00	0
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	2,15	4
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	1,97	3
<i>Saint Jean des Champs</i>	4,60	3
Moyenne	0,35	13

C) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements
(P152.1)

	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Nx branchement 2023	Total branchements 2023
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	98,57%	491	27820
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	100,00%	20	1 127
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	100,00%	18	2328
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	100,00%	3	1437
<i>Marcey les Grèves</i>	100,00%	20	746
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	100,00%	11	742
<i>Vains</i>	100,00%	1	524
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	96,83%	63	1 994
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	94,12%	34	1 623
<i>Saint Jean des Champs</i>	100,00%	19	678
Moyenne	98,38%	680	39019

D) Taux de réclamations (P155.1)

Formule de calcul :

(Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité) / Nombre d'abonnés x 1000

	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	Nb abonnés	Nb réclamations
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	0,30	26 935	8
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	0,00	999	0
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	0,00	2 184	0
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	0,00	1 347	0
<i>Marcey les Grèves</i>	1,40	716	1
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	4,30	697	3
<i>Vains</i>	0,00	493	0
<i>Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	0,54	1 860	1
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	1,31	1 522	2
<i>Saint Jean des Champs</i>	3,07	652	2
Moyenne	0,45	37 405	17

Détail des réclamations :

Contrat type	Commune	Type dossier
CEGA	SAINT-JEAN-LE-THOMAS	COULEUR (RGE, BLCHE, VERTE, NOIR, JAUNATR ...)
CEGA	SAINT-JEAN-LE-THOMAS	GOUT ODEUR (AMER,CHLORE,MOISI,TERRE, MEDICAM.)
CEGA	SAINT-JEAN-LE-THOMAS	ERREUR DE FACTURATION
CEGA	JULLOUVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	JULLOUVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	GRANVILLE	PRESSION OU DEBIT TROP FORT
CEGA	GRANVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	GRANVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	GRANVILLE	ERREUR DE FACTURATION
CEGA	GRANVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	DONVILLE-LES-BAINS	NIVEAU DE PRIX
REGIE	BREVILLE SUR MER	CONTESTATION DEGREVEMENT
REGIE	LONGUEVILLE	SUITE TRAVAUX
REGIE	SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	CONTESTATION DEGREVEMENT
REGIE	SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	NIVEAU DE PRIX
REGIE	MARCEY-LES-GREVES	PRESSION OU DEBIT TROP FORT
REGIE	TIREPIED	CONTESTATION DEGREVEMENT

VIII) Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	51 855	51 918
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Variable	Variable
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48h	48h
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,8%	100,0%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,8%	100,0%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	106	103
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92,2%	90,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,98	0,99
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,91	0,90
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,5%	1,1%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,9%	78,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,24	0,35
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	96,10%	98,38%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	14 ans	11 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,30%	1,00%
P155.1	Taux de réclamations	0,46	0,45

